

représentés dans tous les domaines et que la nation puisse mettre à profit les talents de l'ensemble des Canadiens.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—
L'IMPORTATION DE PRODUITS DES ÉTATS-UNIS FRANC DE PORT

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, l'industrie laitière de la Colombie-Britannique s'inquiète vivement du volume de lait et de produits laitiers qui passe franc de port des États-Unis en Colombie-Britannique.

Les douaniers qui travaillent aux cinq postes continentaux du Sud estiment que 12 200 voitures en moyenne traversent chaque jour la frontière à ces endroits et que 65 à 80 p. 100 des personnes qui rentrent en Colombie-Britannique par quatre d'entre eux rapportent des produits laitiers. On estime que, au poste de douane de Point Roberts, toutes les personnes rapportent des produits laitiers. Ce poste, qui est en territoire américain, n'est accessible que par le Canada et a été surnommé la «piste du lait et de l'essence».

Si l'on compte une moyenne de 2,5 personnes par voiture et une dizaine de dollars de produits laitiers par personne, cela pourrait donner une perte annuelle renversante de 72 millions de dollars pour l'industrie laitière de la Colombie-Britannique. De petites épiceries ont surgi le long de la frontière de l'État de Washington et vendent du lait, des oeufs et du pain aux clients canadiens qui ne font «qu'un saut aux États-Unis».

Le droit de 17 p. 100 qu'exige la loi ne s'applique pas aux articles d'épicerie «de faible valeur». Je crois que le service des Douanes devrait renforcer ce droit en vue de s'assurer que les producteurs laitiers du Canada sont pleinement protégés par notre législation sur l'accise.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

LE VIEUX PORT DE MONTRÉAL

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, voici quelque temps déjà que les Montréalais attendent avec impatience le «redéveloppement» du Vieux Port de Montréal. Le Vieux Port, une fois développé, apporterait beaucoup à cette ville tant aux niveaux de l'esthétique, des loisirs que du tourisme. Pourtant, comme dans d'autres dossiers, tels que celui de l'Agence spatiale, le gouvernement conservateur se traîne les pieds. Voilà près de trois ans que Montréal attend un appui financier afin de «redévelopper» son Vieux Port. Pourtant la ville de Toronto a fait une demande semblable et a eu des sommes d'argent. Est-ce que le Vieux Port de Montréal aurait le même sort que l'Agence spatiale?

Hier, un télégramme était envoyé au ministre des Travaux publics (M. McInnes), au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), signé par M^{me} Manon Vennat et M. Marcel Daoust de la Chambre de commerce de Montréal demandant au gouvernement fédéral de donner des sommes d'argent afin de «redévelopper» le port de Montréal.

Article 21 du Règlement

Alors, je joins ma voix à celle de mes collègues et demande au gouvernement d'agir rapidement dans ce dossier.

* * *

● (1115)

[Traduction]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

LE SUCCÈS DU PROGRAMME ALBERTAIN DES ORDONNANCES EN
TRIPLICATA

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, l'association des médecins et chirurgiens de l'Alberta a institué, il y a un an, le programme des ordonnances en tripliquata. La dépendance à l'égard des produits chimiques est une maladie très répandue à notre époque et l'abus des médicaments d'ordonnance y contribue pour une large part.

Pour les drogues, narcotiques et autres produits les plus couramment utilisés, le médecin se sert d'un carnet spécial d'ordonnances en trois exemplaires dont il conserve l'original. Le malade remet les deux copies au pharmacien qui en envoie un à l'association.

Par ordinateur, celle-ci peut savoir quel médecin prescrit des quantités inhabituelles de ces médicaments et quels malades vont de médecin en médecin pour se faire donner des ordonnances. Quand plusieurs médecins sont en cause, ils sont prévenus afin d'être en mesure de traiter plus efficacement les malades qui sont dépendants des médicaments. Cette initiative est un franc succès.

Je félicite l'association des médecins et chirurgiens et le gouvernement de l'Alberta, ainsi que l'association pharmaceutique de cette province qui approuve cette initiative, et je demande en même temps au gouvernement fédéral d'en faire un programme national.

* * *

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DU LAC MEECH

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont lancé une action judiciaire devant la Cour suprême à propos de l'Accord du lac Meech. Les Canadiens qui vivent au nord du 60^e parallèle souhaitent parvenir un jour au rang de province, comme l'ont souhaité à un moment ou à un autre nos ancêtres dans chacune des dix provinces actuelles.

Avant la Loi constitutionnelle de 1982, les provinces étaient créées par accord bilatéral entre le gouvernement fédéral et la région désirant le statut. Depuis cette loi, il y a une formule d'amendement qui exige l'appui de sept provinces comptant 50 p. 100 de la population, en plus de l'appui du Parlement.

L'Accord du lac Meech influe sur la création des nouvelles provinces et la modification des frontières d'une façon on ne peut plus fondamentale, puisque toute modification exigerait maintenant l'unanimité des provinces. J'ai examiné les informations disponibles et je n'ai trouvé nulle part que des provinces, des partis ou des groupes publics souhaitaient l'unanimité